

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-813

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	4 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	4 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	4 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 4 000 000 euros du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » à l'action 01 « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives » vers le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » à l'action 02. « Enseignement élémentaire ».

Par cet amendement, il s'agit de continuer à augmenter les crédits en faveur de l'enseignement élémentaire pour encourager le redoublement, surtout pour les élèves du premier degré. En effet, il est scandaleux de constater que seulement 80 % des élèves de 3ème savent comprendre et s'exprimer en langue française à l'écrit, comme à l'oral. Qu'en est-il des 20 % restants ?

Ces lacunes sont en grande partie imputables à un mauvais apprentissage de la lecture et de l'écriture enseignés en primaire. Il convient d'encourager les redoublements et un enseignement de meilleure qualité pour éviter que des enfants soient analphabètes.